



Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal

Montréal, 15 février 2017

Monsieur Guy Breton, recteur
Monsieur Jean Charest, vice-recteur aux ressources humaines et à la planification
Monsieur Alexandre Chabot, secrétaire général
Rectorat
Université de Montréal

Messieurs,

La présente fait suite à la rencontre de ce matin entre l'exécutif du SGPUM et vous-mêmes.

Le SGPUM se réjouit de l'ouverture clairement manifestée ce matin de la part de l'employeur à se réunir avec nous pour résoudre les problèmes posés par le projet de révision de la Charte.

Le SGPUM a présenté ce matin les deux volets qui le concernent à ce titre :

1. les éléments de révision de la Charte qui affectent les conditions de travail des professeurs ou des dispositions de la convention collective en vigueur,
2. les éléments de révision de la Charte qui concernent la promotion d'une politique universitaire d'intérêt public.

Lors de cette rencontre, nous avons insisté sur la nécessité incontournable pour le SGPUM de tenir à court terme des séances de négociation au sujet du volet 1 ci-dessus.

Quant au second volet, compte tenu de l'intérêt général à créer un très large consensus sur une modification éventuelle de la Charte, nous vous avons également annoncé que nous étions mandatés pour vous soumettre une demande de reconsidération de la création d'une commission d'étude telle que proposée unanimement par les professeurs de la Faculté de droit. Enfin, nous vous avons aussi annoncé que nous vous ferions parvenir ce jour la position officielle de 2008/2012 du SGPUM à l'égard de la révision de la Charte et des Statuts de l'UdeM (ce document vous sera acheminé séparément).

Conformément à notre présentation de ce matin, le volet 1 doit avant toute chose faire l'objet d'une entente négociée. Par conséquent, il est indispensable d'apporter une modification à l'ordre du jour de la séance du 20 février de l'Assemblée universitaire. Il s'agit de retirer les points 7 (Charte - projet de modification) et 8.1 (Groupe de travail - refonte des statuts) de l'ordre du jour pour les reporter à une prochaine séance à déterminer de l'Assemblée universitaire, suivant l'avancement des négociations entre les parties.

Afin d'assurer que le processus mis en marche aujourd'hui soit fondé sur une base de confiance solide, et compte tenu des arguments soumis ce matin et du grief déposé sur ces matières, nous demandons à recevoir une réponse de votre part de façon urgente, soit dans les prochaines 24 heures, sur ces deux points :

- retrait des points 7 et 8.1 ci-dessus de l'ODJ de l'AU du 20 février;
- proposition de dates de séances de négociation à tenir rapidement.

Cordialement et dans l'attente d'une réponse favorable de votre part,



Jean Portugais
Au nom du Comité exécutif du SGPUM